



(Le Minotaure et Thésée)

DÉCLARATION LIMINAIRE

**Le CTM du 14 avril 2016 :
un CTM supplémentaire dans le labyrinthe des instances
dites œuvrant pour le dialogue social...**

Pour une fois, l'ordre du jour de ce CTM est fourni en points mis pour avis puisqu'il en comporte : 6 et seulement 2 pour information.

Les questions posées portent sur des points essentiels et des chantiers brutaux sur lesquels l'UNSA ITEFA a déjà fait connaître ses grandes réticences, ses questionnements « impatientes » et ses refus persistants au vu des réponses non apportées et/ou laconiques de votre part :

- sur la réforme territoriale et l'accompagnement RH,
- sur les transferts décidés de certains services,
- sur les plans d'action « immatures » en réponse audit baromètre social,
- sur les « bricolages statutaires » mettant en concurrence les corps des ministères sociaux pour masquer la totale absence de GPEC et ne réglant en rien les pyramides insensées, notamment des corps de catégorie A et par répercussion l'absence de débouchés pour les B et les C,
- sur un nouveau système de primes ni transparent, ni logique mais passé en urgence pour « obéir » à un « jeunisme » pseudo libéral, créé par opposition au « vieux principe » institué par le statut général, né avec le Conseil national de la Résistance.

Quant aux questions pour information, le fil d'Ariane aboutira aux mêmes conclusions : pas d'amendement à faire, pas de posture à prendre. Vos intentions se retrouveront vraisemblablement dans des notes de services sans que les partenaires sociaux aient eu un véritable rôle à jouer !

Alors, permettez nous de penser que ce CTM est la énième illustration du labyrinthe des instances du dialogue social dans notre ministère : en rappelant que sa définition est un tracé sinueux, muni ou non d'embranchements, d'impasses et de fausses pistes, destiné à perdre ou à ralentir celui qui cherche à s'y déplacer.

Au gré des dossiers complexes, des chantiers urgents, des réformes incessantes, la question pourrait être de savoir qui va se sortir de ce labyrinthe que sont la réforme de l'Etat et l'avenir de la FP sans se brûler, Icare, sans se renier, Thésée, sans se confronter, Dédale.

Cette déclaration est courte volontairement : l'UNSA ITEFA commentera plus longuement au fur et à mesure de l'étude des points de cet ordre du jour.

Mais, notre fédération pose à nouveau la question fondamentale du service public porté par nos personnels et nos structures : quel fil conducteur pour éviter l'égarement, sortir de l'absurdité et trouver les vraies réponses à une modernisation de notre administration ?

Merci de votre attention.



Annexe

L'ordre du jour de ce comité est le suivant :

Points soumis pour avis

- Plan d'accompagnement RH de la réforme territoriale concernant les agents relevant du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.
- Projet de décret relatif aux dates et modalités de transfert définitif des services ou parties de services de l'Etat chargés des compétences transférées aux régions dans le cadre de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (DGEFP).
- Présentation du projet de plan d'actions 2016 suite au baromètre social 2015.
- Projet de décret modifiant le décret n°2008-547 du 10 juin 2008 relatif à l'emploi de conseiller d'administration des affaires sociales.
 - Projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi de conseiller d'administration des affaires sociales.
 - Adhésion des responsables d'unité départementale au RIFSEEP.

Points d'information :

- Bilan social 2014.
- Mission de l'IGAS sur le recrutement, la formation et l'évolution de carrière du corps de l'inspection du travail.

Questions diverses